

LA VIE EN SCRAP 06

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

REGLEMENT INTERIEUR

1. ADHESION-ATELIER

Les ateliers sont réservés aux adhérents ayant au préalable réglé leur cotisation annuelle et le montant de l'atelier selon la formule choisie. Ils sont réservés uniquement aux personnes majeures. Pour des raisons de sécurité et du bon fonctionnement des ateliers, les enfants ne sont pas acceptés.

La cotisation annuelle est fixée au montant de 25 euros, payable par chèque ou espèces, contre la délivrance d'un reçu, de date à date.

L'adhésion est effective dès lors que nous disposons :

- Du bulletin d'adhésion dûment rempli et signé
- Du paiement de la cotisation annuelle
- Du règlement intérieur signé
- De l'attestation d'assurance en responsabilité civile

Les ateliers sont proposés selon les formules suivantes (non limités dans le temps) :

- Atelier à l'unité : 12 euros
- Forfait 5 ateliers : 60 euros
- Forfait 10 ateliers : 100 euros
- Atelier d'essai : 15 euros (adhésion obligatoire à partir du 2ème atelier)

Comprend :

Mise à disposition de la salle, du matériel spécifique : machines, tampons, perforatrices, outils..., le conseil des animatrices, leurs idées de projets, leur sourire et leur bonne humeur !

Ne comprend pas :

Le consommable : papiers, embellissements, encres... Pour les débutantes et pour le 1er atelier de l'année (septembre) : possibilité d'acheter sur place un kit de consommables.

Le matériel de base indispensable. (cf.paragraphe2).

L'atelier dure 3 heures, de 19h00 à 22h00 un mercredi par mois, de septembre à juillet (voir dates sur le blog de l'association : lavieenscrap06@canalblog.com)

2. MATERIEL DE BASE A PREVOIR (*INDISPENSABLE)

- Vos photos
- Crayons à papier
- Gomme
- Colle en bâton et colle gel type scotch verte
- Scotch double face
- Ciseaux
- Feutre permanent noir
- Règle
- Cutter ou massicot
- Tapis de coupe ou vieux calendrier en sous-mains
- Encreur noir type Versafine
- Lingettes nettoyantes bébé 1^{er} prix
- Petits ciseaux de précision
- Stylo gel noir
- Agrafeuse
- Tablier, chiffon
- Gesso
- Papier brouillon
- Papier unis (taille 30 x 30 cm) blancs, noirs, krafts
- Papier imprimé (taille 30 x 30 cm).

3. RESPECT DES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE MUNICIPALE

La mairie de la Gaude met à notre disposition gracieusement la salle de la Baronne une fois par mois.

Chaque adhérent s'engage à laisser les locaux dans l'état dans lequel il les a trouvés en arrivant. Toute salissure ou détérioration sera de la responsabilité de l'adhérent. Les animaux sont interdits.

Le respect d'autrui et la convivialité font partie de nos valeurs et nous y sommes très attachées afin que nos ateliers se déroulent dans la bonne humeur.

4. UTILISATION DU MATERIEL MIS A DISPOSITION

L'association LA VIE EN SCRAP 06 met à la disposition de ses adhérents du matériel et de l'outillage spécifique lié à la pratique du scrapbooking.

Nous rappelons aux adhérents qu'il est impératif de respecter les consignes d'utilisation relatives à ces machines, dans un souci de sécurité (notamment, machines qui peuvent couper ou brûler) également pour la durée de vie des machines.

Le matériel est prêté par l'association LA VIE EN SCRAP 06. Le montant des cotisations annuelles n'est pas destiné à couvrir le remplacement du matériel qui pourrait être volé ou détérioré, mais à renouveler le matériel usé et acheter de nouveaux outils.

Attention, nous vous précisons que la VIE EN SCRAP 06 est une association dont le but est le partage autour du scrapbooking. Si vous souhaitez aborder des techniques particulières, nous essaierons d'y répondre au mieux, cependant nous vous rappelons que nous ne sommes ni des animatrices professionnelles, ni des formatrices. Nous souhaitons simplement vous faire partager notre expérience et notre passion en toute convivialité.

Le non respect de ce règlement intérieur entraînera l'exclusion de l'adhérent sans remboursement de la cotisation et des forfaits préalablement payés.

NOM :

Prénom :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association LA VIE EN SCRAP 06.

La Gaude, le :/...../.....

Signature précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »